

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 115 Subvention Fonds du Maire à l'association « Promouvoir la médiation socioculturelle (PROMES) » du 19^e.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Promouvoir la médiation socioculturelle (PROMES) » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 4 juillet 2011;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5^e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association « Promouvoir la médiation socioculturelle (PROMES) » (D04377 / 13145 / 2011_04671), 22 bis, rue de Tanger (19^e).

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire du 19^e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.